

CNI et PASSEPORTS – TABLEAU RECAPITULATIF DES PIÈCES A FOURNIR

| PIECES A FOURNIR                      | DIFFERENTES HYPOTHESES  |   |   |   |  |   |  |   |  |
|---------------------------------------|---|---|---|---|--|---|--|---|--|
|                                       | <u>Première demande</u> d'une CNI ou d'un passeport                                       |   |   | <u>Renouvellement</u> d'une CNI ou d'un passeport                                 |  |   | Renouvellement d'une CNI ou d'un passeport à la <u>suite d'une perte</u> ou d'un vol |   |  |
|                                       | Cas général   | Cas particulier où le demandeur peut présenter un autre titre sécurisé      | Cas particulier où le demandeur peut présenter un autre titre non sécurisé  | Renouvellement d'une CNI plastifiée ou d'un passeport électronique ou biométrique | Renouvellement d'une CNI ou d'un passeport non sécurisé à une personne qui détient aussi un titre sécurisé | Renouvellement d'une CNI ou d'un passeport à une personne qui n'a ni CNI plastifiée, ni passeport électronique, ni passeport biométrique  | Le titre perdu ou volé est un passeport biométrique                                  | Le demandeur peut présenter un autre titre sécurisé que celui qui est perdu ou volé : CNI plastifiée, passeport électronique ou biométrique | Autres cas (aucun titre sécurisé n'est produit, et le titre perdu ou volé n'est pas un passeport biométrique)  |
| Justificatif de l'état civil          | X   |   |   |   |  |   |  |   |  |
| Justificatif de nationalité française | X<br>(sauf dans les cas où le justificatif d'état civil suffit à attester la nationalité) | <u>Non nécessaires</u><br>(la présentation du titre sécurisé en tient lieu) | <u>Non nécessaires</u> ,<br>sauf titre périmé depuis plus de 2 ans (car impossibilité matérielle de vérifier l'authenticité du titre présenté – à traiter comme une première demande) | <u>Non nécessaires</u><br>(la présentation du titre à renouveler en tient lieu)   | <u>Non nécessaires</u><br>(la présentation du titre sécurisé en tient lieu)                                | <u>Non nécessaires</u> ,<br>sauf titre périmé depuis plus de 2 ans (car impossibilité matérielle de vérifier l'authenticité du titre présenté – à traiter comme une première demande) | <u>Non nécessaires</u><br>(car le titre est référencé sur la base TES)               | <u>Non nécessaires</u><br>(la présentation du titre sécurisé en tient lieu)   | <u>Non nécessaires</u> ,<br>sauf titre périmé depuis plus de 2 ans (car impossibilité matérielle de vérifier l'authenticité du titre invoqué – à traiter comme une première demande) |
| Déclaration de perte ou de vol        |   |   |   |   |  |   | X  | X   | X  |